

Manuel, rapporteur public

Quel est votre métier ?

J'exerce les fonctions de magistrat administratif depuis 2008.

Comment êtes-vous arrivé à exercer ce métier ?

Ce fut le choix d'une nouvelle orientation professionnelle une quinzaine d'années passées en tant que cadre territorial en collectivité locale, afin de valoriser ma connaissance de l'administration et des territoires et ma formation de juriste.

Comment conciliez-vous votre vie professionnelle et votre vie personnelle ?

C'est un équilibre permanent à trouver, et à maintenir, entre la liberté d'organisation que laisse la fonction de juge, assez proche de ce point de vue d'une profession libérale, dont la contrepartie est une forte tendance à empiéter sur la sphère privée, et la nécessaire disponibilité qu'implique la vie familiale, mais aussi sociale et amicale. Il faut apprendre à fixer les priorités, à anticiper la charge de travail, à distinguer ce qui relève du travail individuel et du travail collaboratif, à préserver son « espace privé ». Cet équilibre n'est pas naturel. Il n'a pas été forcément clarifié par la crise sanitaire et le renforcement du télétravail.

Avez-vous le sentiment d'avoir eu des freins dans le déroulement de votre carrière liés à votre genre ?

Du point de vue purement statutaire, le déroulé de carrière favorise une égale progression des hommes et des femmes, y compris en terme de rémunération. La juridiction administrative offre aujourd'hui un visage très jeune et largement féminisé, à tous les échelons de responsabilité. Comme partout, certains choix fondamentaux, notamment en termes de maternité (mais aussi de paternité) et d'éducation des enfants peut représenter un frein, sinon à l'activité professionnelle, du moins à la progression de carrière. Le principe de la mobilité, en particulier pour accéder à des grades supérieurs ou à des fonctions de responsabilité peut constituer un véritable obstacle à une harmonieuse coexistence entre carrière et vie privée et familiale.

Quel message aimeriez-vous passer à l'occasion de la journée de la femme ?

La juridiction administrative est largement ouverte, à travers ses différents canaux d'accès, à de jeunes et très jeunes magistrats, à des magistrats issus d'horizons très divers, mais aussi aux femmes qui souhaitent embrasser ce métier. C'est très positif. Lorsqu'elles accèdent à des postes de responsabilité, comme présidente de chambre ou de juridiction, elles ne doivent pas oublier que leurs autres collègues, hommes ou femmes, doivent pouvoir jouir du même équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Par ailleurs, même si cela tend à disparaître, certains comportements encore marqués du sceau du « machiste » peuvent persister. La vigilance et le respect mutuel doivent toujours être la règle.